



Nouvelle carte d'électeur



En vue des élections présidentielle et législatives, la carte électorale que vous recevrez prochainement dans vos boîtes aux lettres est dotée d'un QR code.

À quoi sert ce QR code ?

Le QR code qui figure sur la carte électorale renvoie directement sur le site www.elections.interieur.gouv.fr vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections.

Vous pouvez ainsi facilement :

Vérifier votre situation électorale ;

Trouver votre bureau de vote ;

Vous inscrire en ligne sur les listes électorales ;

Effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin ;

Vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

Comment ça marche ?

Il vous suffit de vous servir de l'appareil photo de votre téléphone portable. En visant le QR code avec celui-ci, l'URL sera reconnue et s'affichera directement sur votre écran.

N'oubliez pas d'effectuer une procuration en cas d'incapacité de déplacement de votre part.

REMARQUE IMPORTANTE
Les communes de 1000 habitants et plus
feront au moment du vote, un filtre d'identité.



Carte remplace la carte précédemment
élevée à détruire; elle doit être conservée
jusqu'à réception d'une nouvelle carte.